

La Jonchère Saint-Maurice

Séance du Conseil Municipal **du 14 avril 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 14 avril à 20 heures
le Conseil Municipal de la commune de La Jonchère Saint-Maurice, dûment convoqué,
s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Jean-Marie Horry, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2021

Présents : Mmes Clédat, Girardon, Servaes, Trentalaud, Mrs Horry, Dumont,
Soumagnas, Laville, Martinie, Palade, Prugnaud, Riverain, Désir

Absent excusé : Mme Brunet Céline (procuration à Mme Servaes)
Mr Lafarge Christophe

Monsieur Samuel Riverain a été élu secrétaire.

Objet : approbation du compte rendu réunion précédente

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du 12 mars 2021

Les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler l'approuvent à l'unanimité tel qu'il est présenté.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 avril 2021

Objet : Approbation du compte administratif 2020- Budget communal (2021-23)

Après présentation du document joint à la présente délibération relatif aux résultats du compte administratif 2020 du budget communal, les membres du conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, adoptent à l'unanimité les résultats tels que présentés.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 avril 2021

BUDGET PRINCIPAL
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

1°) - Le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Principal de la commune de La Jonchère Saint-Maurice, dressé par Jean-Marie Horry, Maire est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Fonctionnement			
Dépenses de l'exercice		902 188,67	
Recettes de l'exercice		1 130 921,49	
Résultat de l'exercice			228 732,82
Excédent 2019 reporté			322 037,10
			550 769,92
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2020)			550 769,92

Investissement			
Dépenses de l'exercice		384 440,77	
Recettes de l'exercice		446 534,24	
Résultat de l'exercice			62 093,47
Déficit 2020 reporté			-185 447,29
			-123 353,82
Résultat de clôture (déficit au 31.12.2020)			-123 353,82

Reste à réaliser			
Dépenses		35 171,00	
Recettes		25 655,00	
		-9 516,00	
Solde des restes à réaliser (besoin de financement)			-9 516,00

Totaux cumulés investissement			
déficit d'investissement		-123 353,82	
Soldes restes à réaliser (besoin de financement)		-9 516,00	
Solde d'investissement cumulé (déficit)			-132 869,82

Totaux cumulés ensemble			
Excédent de fonctionnement		550 769,92	
Excédent de d'investissement cumulé		-132 869,82	
		417 900,10	
Solde final au 31.12.2019 (Excédent)			417 900,10

Objet : Approbation du compte administratif 2020- Budget eau (2021-24)

Après présentation du document joint à la présente délibération relatif aux résultats du compte administratif 2020 du budget de l'eau, les membres du conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, adoptent à l'unanimité les résultats tels que présentés.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 avril 2021

BUDGET ANNEXE " E A U "
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

1°) - Le compte administratif de l'exercice 2019 du Budget EAU de la commune de La Jonchère Saint-Maurice, dressé par Jean-Marie Horry, Maire est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Fonctionnement			
Dépenses de l'exercice	28 933,89		
Recettes de l'exercice	38 459,67		
Résultat de l'exercice		9 525,78	
Excédent 2019 reporté		32 655,87	
		42 181,65	
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2020)			42 181,65

Investissement			
Dépenses de l'exercice	33 821,95		
Recettes de l'exercice	24 612,85		
Résultat de l'exercice		-9 209,10	
Excédent 2019 reporté		36 681,43	
		27 472,33	
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)			27 472,33

Reste à réaliser			
Dépenses	53 460,00		
Recettes	0,00		
	-53 460,00		
Solde des restes à réaliser (besoin de financement)			-53 460,00

Totaux cumulés investissement			
Excédent d'investissement	27 472,33		
Solde des restes à réaliser (besoin de financement)	-53 460,00		
Solde d'investissement cumulé (Excédent)			-25 987,67

Totaux cumulés ensemble			
Excédent de fonctionnement	42 181,65		
Excédent de d'investissement cumulé	-25 987,67		
	16 193,98		
Solde final au 31.12.2020 (Excédent)			16 193,98

Objet : approbation du compte de gestion du budget eau
(2021-25)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats du compte de gestion du budget EAU pour l'exercice 2020 dressé par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines.

Ce document visé et certifié par l'ordonnateur n'appelant pas d'observation ni de réserve est validé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 avril 2021

Objet : approbation du compte de gestion du budget Communal (2021-26)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats du compte de gestion du budget principal COMMUNAL pour l'exercice 2020 dressé par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines.

Ce document visé et certifié par l'ordonnateur n'appelant pas d'observation ni de réserve est validé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 avril 2021

Objet : vote des budgets 2021 (2021-29)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les maquettes du budget pour l'année 2021 (budget principal et budget de l'eau) et rappelle pour chaque section les montants de dépenses et de recettes prévisionnelles.

Budget	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 373 810.10	951 300.00 422 510.10 (report excédentaire .N-1)	510 095.00 35 171.00 (RAR) 118 743.82 (déficit N-1)	638 354.82 25 655.00 (RAR)
Total	----- 1 373 810.10	----- 1 373 810.10	----- 664 009.82	----- 664 009.82

Budget eau	54 938.98	38 744.00 16 193.98 (report excédentaire N-1)	607 627.81 53 460.00 (RAR)	633 615.48 27 472.33 (report excédentaire N-1)
Total	54 937.98	54 937.98	661 087.81	661 087.81

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident les propositions de prévisions de dépenses et de recettes des deux sections budgétaires pour le budget principal et le budget annexe de l'eau.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 avril 2021

Objet : vote des taux d'imposition – année 2021 (2021-30)

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 et propose de compte tenu des transferts de compétences à la Communauté de Communes ELAN de diminuer les taux d'imposition communaux.

Les taux d'imposition proposés sont donc :

taxe foncière (bâti) : 44.56 % au lieu de 46.56 %
taxe foncière (non bâti) : 108,37 % au lieu de 110.37 %

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent cette proposition

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 avril 2021

Objet : Prêt à taux bonifié– année 2021- (2021-31)

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur la possibilité de souscrire un emprunt à taux bonifié de 6000 euros sous couvert du Conseil Départemental.

La proposition de taux à 1 % sans bonification du Conseil Départemental n'étant pas satisfaisante, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, n'autorisent pas Monsieur le Maire à poursuivre sur ce dossier.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 avril 2021

Objet : INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DE LA HAUTE-VIENNE (2021-31)

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions.

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983.

Vu la circulaire ministérielle du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée.

Vu la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux (article 28), modifiant l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée.

Le Conseil municipal de **La Jonchère-Saint-Maurice,**

Décide

- d'approuver l'inscription au PDIPR de l'itinéraire "**Chemin des villages**" dont le tracé est reporté sur le fond de carte IGN, annexé à la présente délibération.
- de demander l'inscription au PDIPR des chemins ruraux suivants :

(CR= chemin rural, SN= sans nom)

CR SN mitoyen Saint-Laurent-les-Eglises de p. 376 à 373 - B

CR SN de p. 373 à 369 - B

CR SN de p. 922 à 975 - B,A

CR SN de p. 793 à 784 - A

CR SN de p. 716 à 702 - A

CR SN de p. 406 à 211 - D

CR SN de p. 211 à 188 - D

CR SN de p. 283 à 305 - D

CR SN de p. 206 à 199 - C

CR SN de p.648 à 048 - C

CR SN de p. 448 à p. 463 - A

CR SN de p. A 568 à p. AB 006

reporté sur le plan cadastral et/ou la carte IGN annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal s'engage à :

- ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou en partie les chemins concernés (en cas de nécessité absolue par exemple à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours) ;
- conserver le caractère public et ouvert des chemins concernés pour y maintenir une libre circulation ;
- autoriser la circulation pédestre, équestre et cycliste en la réglementant si besoin ;

- assurer ou faire assurer les travaux d'aménagement, de gestion et d'entretien sur les chemins inscrits ;
- autoriser la réalisation du balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste utilisant les chemins inscrits ;
- autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'inscription au PDIPR (convention de passage,) ;
- autoriser le Maire à signer la convention cadre avec le Département.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 avril 2021

Objet : Paiement facture en investissement (2021-33)

Monsieur le Maire présente une facture émanant de la société MOS relative à l'achat de rampes pliantes pour les services techniques.

Compte tenu de la durabilité de ce matériel, Monsieur le Maire propose de régler cet achat sur la section d'investissement du budget communal.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- valident cette proposition
- autorisent le règlement de cette facture d'un montant de 341.00 euros HT soit 409.20 euros TTC à l'article 2188 sur la section d'investissement du budget communal 2021.

Extrait reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 20 avril 2021

Objet : questions diverses

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité pour l'achat du feu d'artifice. A ce jour, il est difficile de se prononcer sur les possibilités de manifestations pour cet été. Il indique qu'il pourra peut-être être tiré à l'occasion de la manifestation organisée par Festizac le 28 août prochain.

Monsieur Martinie donne des détails sur la manifestation du 28 août. Il s'agit d'animations culturelles : théâtre de rue, marionnettes et groupe musical

Le 11 juillet prochain, la manifestation « Montée du Kao » est à ce jour maintenue.

Monsieur Martinie évoque la remise des diplômes du fleurissement 2019 et 2020 qui n'a pas pu être organisée. Un diplôme sera remis à tous les lauréats et un appel à candidature est prévu pour 2021.

Des informations sont données pour la préparation du prochain bulletin municipal et sur les applications informatives des communes.
